

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026 à 19h30

L'an deux mil vingt-six, le dix février, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 4 février 2026 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal,

15 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Annick PROUT RIEU, Jean RIFFAUD, adjoints, Claudia AGUILAR, Fabrice AUBERT, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Catherine LESSINGER, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Christina QUERMELIN, Vincent ROCHER et Laurence SIMON, **conseillers municipaux.**

6 étaient absents représentés : Isabelle MALTAVERNE par Annick Prout Rieu, Patrick SPELLER par Jean Riffaud, Dimitri ARNOULD par Fabrice Aubert, Loïck FAGIS par Claudia Aguilar, Nelly RODIER NICOLI par Catherine Cazes, Jean-Luc EVEN par Emmanuel Ledoux.

2 étaient absents excusés : Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS.

Ce qui totalise 21 votants.

Mme Catherine LESSINGER a été désignée secrétaire de séance.

❧ ORDRE DU JOUR ❧

Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2025	Page 01
ADMINISTRATION GENERALE	Page 02
Gratuité des salles aux candidats à l'élection municipale 2026	Page 02
Convention dépôts sauvages avec le Département de S&M	Page 02
TECHNIQUE / URBANISME	Page 03
Salle multi activités : attribution de marchés	Page 03
AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES	Page 03

Pour répondre aux interrogations des élus, la caméra sera installée pendant trois mois à la Colonne et pourra changer de lieu durant cette période. 40 caméras sont installées sur le Département de Seine et Marne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

II. TECHNIQUE/URBANISME

DEL202603 : SALLE MULTI ACTIVITES - ATTRIBUTION DE MARCHES

Un marché à procédure adaptée de travaux a été lancé le 19 décembre 2025 avec une date limite de réception des offres fixée au 26 janvier 2026 à 12h.

La commission technique s'est réunie le 30 janvier à 10h pour ouvrir les offres et le 6 février à 10h, au vu du rapport établi par le maître d'œuvre, Claire Quilliot, architecte, pour attribuer les lots.

Le conseil municipal décide, par 20 voix Pour et 1 Abstention (Sandrine GERIN), d'acter la décision de la commission technique en attribuant les lots aux entreprises tels que détaillés ci-dessous, à inscrire la dépense au budget 2026 en section investissement et à autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1 : VRD	ASL SOLUTIONS	21 509.78 €	25 811.74 €
2 : Démolition/Gros Oeuvre Carrelage/Faïences	ASL SOLUTIONS	81 125.70 €	97 350.84 €
3 : Charpente	ASL SOLUTIONS	22 065.05 €	26 478.06 €
4 : Couverture/Etanchéité	CUB	10 048.00 €	12 057.60 €
5 : Menuiserie extérieures Serrurerie	MIROITERIE DE BELLE OMBRE	34 934.10 €	41 920.92 €
6 : Plâtrerie/Cloisons/ Doublages	ASL SOLUTIONS	22 165.80 €	26 598.96 €
7 : Menuiseries intérieures	ASL SOLUTIONS	13 836.00 €	16 603.20 €
8 : Electricité/Ventilation	ASL SOLUTIONS	22 563.00 €	27 075.60 €
9 : Plomberie Chauffage	ASL SOLUTIONS	44 924.96 €	53 909.95 €
10 : Peinture Sol souple	BERNIER	30 000.00 €	36 000.00 €
TOTAL		303 172.39 €	363 806.87 €

III. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Projet NEOEN

Mme Gérin demande si cette opération est validée. Le Maire répond par l'affirmative, le permis de construire est signé. Reste le délai de recours sur le permis.

Les conseillers n'ayant plus aucune question, Monsieur le Maire clôt ce conseil en remerciant le personnel de la Mairie et du SIVOS, l'équipe municipale et les élus pour leur collaboration pendant ce mandat.

Le conseil municipal est clos à 19h40.

La secrétaire de séance,
Catherine LESSINGER



Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

